



Devoirs du syndic envers les propriétaires

Par **Jethro**, le **14/03/2021** à **09:03**

Bonjour,

Ma question : un syndic est-il dans l'obligation de répondre à un propriétaire qui l'interroge (mail) sur son interprétation du réglementaire de copropriété ? En clair, je souhaite savoir si des travaux peu importants mais que je juge nécessaire sont à ma charge ou bien à la charge de la copropriété. Je sais que le Conseil syndical ne bougera pas, le syndic étant "bien implanté" depuis 11 ans !

En vous remerciant.

Par **wolfram2**, le **14/03/2021** à **09:51**

Bonjour

Soyez suffisamment explicite.

Ces travaux, concernent-ils les parties communes de l'immeuble, les parties privatives de votre lot ou ces dernières avec une incidence sur les parties communes. Affectent-ils l'aspect extérieur de l'immeuble ???

Quels sont les termes de votre Rglmt de copro ????

Cordialement. wolfram

Par **youris**, le **17/03/2021** à **18:30**

bonjour,

on n'a jamais l'obligation de répondre à un courrier sauf par courtoisie.

un syndic qui gère des milliers de copropriétaires ne peut pas répondre aux questions de tous les copropriétaires surtout par mail.

le conseil syndical peut vous aider, la réponse est sans doute dans votre R.C.

un syndic n'est jamais implanté, puisque c'est l'A.G. qui choisit le syndic.

si un syndic a été renouvelé depuis 11 ans dans ses fonctions, c'est qu'il donne satisfaction à

la majorité des copropriétaires.

Salutations